«La femme a-t-elle une âme ?» et le “Concile” de 585

29/12/2000 à 13h21
ARCHIVE – Extrait complet – Commentaires clos – **POST d’origine [ici]**

« Lors de chaque combat livré par des femmes, on affirme qu’en 585, un concile s’est tenu à Mâcon pour trancher d’une épineuse question : la femme a-t-elle une âme ? On écrit là-dessus comme s’il s’agissait d’un fait historique démontré. D’autres interviennent alors – non moins opportunément – pour s’écrier qu’il s’agit d’une légende, tout juste bonne, comme toutes les légendes, à jeter aux orties. Il faut dire la vérité. Si l’on consulte la liste complète des conciles, on s’aperçoit qu’il n’y a jamais eu de concile de Mâcon. En revanche, on trouve en 586 – et non en 585 – un synode provincial à Mâcon. Les «Actes» en ont subsisté. Leur consultation attentive démontre qu’à aucun moment, il ne fut débattu de l’insolite problème de l’âme de la femme. Le synode s’est borné à étudier – avec un grand sérieux – les devoirs respectifs des fidèles et du clergé.

Alors ? D’où vient cette légende si solidement implantée ? N’aurait-elle aucune base ? Si. Le coupable est Grégoire de Tours. Il rapporte qu’à ce synode de Mâcon, un évêque déclara que la femme ne pouvait continuer à être appelée «homme». Il proposa que l’on forgeât un terme qui désignerait la femme, la femme seule. Voilà le problème ramené à son exacte valeur : ce n’était point un problème de théologie, mais une question de grammaire. Cela gênait cet évêque que l’on dît les hommes pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. L’évêque trouva à qui parler. On lui opposa la Genèse : «Dieu créa l’homme

mâle et femelle, appelant du même nom, homo, la femme et l'homme.» On lui rappela qu'en latin, « homo » signifie : créature humaine.

Personne ne parla plus du synode de Mâcon jusqu'à la Révolution française. En pleine Terreur, pour défendre les femmes dont on voulait fermer les clubs, le conventionnel Charlier, en une belle envolée oratoire, demanda si l'on était encore au temps où on décrétait, «comme dans un ancien concile, que les femmes ne faisaient pas partie du genre humain». Le 22 mars 1848, une citoyenne Bourgeois devait franchir une nouvelle étape dans l'altération des textes. A la tête d'une délégation du Comité des «Droits de la femme», elle remettait aux membres du gouvernement provisoire une pétition tendant à obtenir le droit de vote pour les femmes et commençant par ces mots : «Messieurs, autrefois, un concile s'assembla pour décider cette grande question : savoir si la femme a une âme…» Bouclée, la boucle. Les quelques lignes de Grégoire de Tours, définitivement déformées, étaient entrées dans le patrimoine définitif de la crédulité publique.»

Alain Decaux – Histoire des Françaises (Librairie Académique Perrin, Paris, 1972, pp.133-134) (via Dia)